



Le 21 janvier 2021

Communiqué de presse

Annulation de la décision de suppression du Master « Energie Thermique » à l'université des Antilles

Le 30 juin 2020, le doyen de l'UFR en Sciences Exactes et Naturelles de l'Université des Antilles annonçait aux étudiants la suppression de la formation « Énergétique, Thermique » à la rentrée universitaire 2020.

Statuant sur le recours de six étudiants, le tribunal administratif de la Guadeloupe, par jugement en date du 21 janvier 2021, a annulé cette décision au motif qu'il n'entre pas dans les compétences du doyen de la faculté de supprimer un Master, et a enjoint au président de l'Université de prendre toutes les mesures nécessaires à la réouverture, au sein de l'UFR pour l'année universitaire 2021-2022, de la formation du deuxième cycle « Énergétique, Thermique » conduisant au diplôme national de master.

Lire la décision en lien